

PARC NATUREL RÉGIONAL DE MILLEVACHES EN LIMOUSIN

Parc Naturel Régional de Millevaches en Limousin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU SYNDICAL DU 16 FEVRIER 2021

DÉLIBÉRATION N° B.2021-15 ACTIONS DE COMMUNICATION 2021

Date de la convocation
8/02/2021

Nombre de délégués
En exercice : 23
Présents : 12
Votants : 14 (dont 2 pouvoirs)
Pour : Unanimité
Contre : 0
Abstention : 0

Le 16 février 2021 à 9h30, le Bureau Syndical légalement convoqué, s'est réuni à la salle du Conseil – mairie de Meymac (19), sous la présidence de Monsieur Philippe BRUGERE.

L'article 6 de la loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire comporte diverses dispositions visant à faciliter le fonctionnement des assemblées locales applicables pendant la durée de l'état d'urgence sanitaire déclaré à compter du 17 octobre 2020 et prorogé jusqu'au 16 février 2021 inclus.

Il est notamment précisé pour la règle du quorum : « les organes délibérants ... ne délibèrent valablement que lorsque le tiers de leurs membres en exercice est présent ». « Dans tous les cas, un membre peut être porteur de deux pouvoirs. »

Collège Régional

Noms	Présents	Pouvoir à	Excusés	Total votants	Total des voix
BARAT Geneviève	x				
BEZIAT Françoise		B POUYAUD	x		
CAVITTE Pascal					
DELCOUDERC-JUILLARD N.	x				
ORVAIN Jérôme	x				
PATIER Christophe					
TOTAL = 6 x 2 voix chacun	3	1		4	8

Collège Départemental

Noms	Présents	Pouvoir à	Excusés	Total votants	Total voix
19 ARFEUILLERE Christophe					
PETIT Christophe					
SIMANDOUX Nelly			x		
23 DEFEMME Catherine			x		
SIMONET Valérie			x		
87 LARDY Brigitte			x		
TOTAL = 6 x 2 voix chacun	0			0	0

Collège Intercommunal et Communal

Communautés de Communes

Noms	Présents	Pouvoir à	Excusés	Total votants	Total voix
HCC BRUGERE Philippe	x				
VMM SAVIGNAC Sylvie	x				
CGS NICOUX Renée	x				
PV					
TOTAL = 3 x 1 voix chacun	3			3	3

Communes

Noms	Présents	Pouvoir à	Excusés	Total votants	Total voix
19 BOUDIN Clément	x				
HORNEBECK Catherine	x				
MIGNAUT Thomas	x				
POUYAUD Bernard	x				
23 MAGRIT Gilles			x		
MOUNAUD Patrick		R. NICOUX	x		
SALVIAT Gérard	x				
87 LAHAYE Françoise	x				
TOTAL = 8 x 1 voix chacun					
TOTAL EPCI et communes	6	1		7	7

Participaient également à la réunion :

Madame Juliette GIOUX (Directrice du Pnr de Millevaches en Limousin)

Madame Cécile GEAY (Chef du Pôle Animation Territoriale du Pnr de Millevaches en Limousin)

Madame Véronique GIESSLER (Assistante de direction du Pnr de Millevaches en Limousin)

CODE PROJET : 8201 – 8202 -8203 – 8204 -8205

Charte de Parc 2018-2033 :

Axe 3 – Millevaches, Territoire participatif et ouvert sur l'extérieur

Promouvoir et partager un territoire attractif et innovant

Orientation 8 : Assurer la cohésion des habitants et des acteurs du territoire

Le rapporteur expose :

Les actions de communication 2021 s'inscrivent dans la stratégie de communication du Parc établie en 2019 qui se traduit en 5 axes :

- Les outils fondamentaux
- Susciter la fierté des habitants
- Susciter l'appropriation
- Susciter le faire ensemble
- Attirer collectivement

Proposition :

Parmi les actions prévues, certaines impliquent l'intervention d'un prestataire, il s'agit de :

Actions	Montant prévisionnel TTC
Campagne photos (consultation)	6 000 €
Plaquette institutionnelle	2 000 €
Fabrication d'objets promotionnels (en vente à la Maison du Parc)	10 000 €
Sets de table	4 000 €
Flyer Maison du Parc	300 €
Edition d'une série de cartes postales (en vente à la Maison du Parc)	1 000 €
Réalisation d'un stand pour la présence Parc aux événements	1 000 €

Trois numéros du journal du Parc seront réalisés cette année : en février, puis en juin et octobre. Une nouvelle formule de celui-ci est en cours de conception pour une application dès le mois de juin. Les dépenses liées ont fait l'objet d'un marché en 2020.

D'autres actions réalisées en interne sont prévues, telles que :

Diffusion de contenus prêts à publier auprès des collectivités locales
Première phase de la refonte globale du site internet à engager au second semestre (précision des besoins, cahier des charges, recherche des financements)
Mise en place d'un rendez-vous régulier avec Radio Vassivière
Animation des réseaux sociaux : 2 à 3 posts par semaine en moyenne pour informer le public des animations, leur faire partager des photos, valoriser les actions Parc.
Newsletter grand public (minimum 1 fois par mois)
Guide de l'élu.e délégué.e – mise à jour sur le site internet du Parc
L'Echo du Parc, la lettre d'information aux élus délégués, aux maires et Présidents des communautés de communes. Diffusée tous les deux mois, cette lettre d'information revient sur les actualités et les actions phares du Parc.

LE BUREAU SYNDICAL,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'Article L. 333-1 du Code de l'environnement relatif aux Parcs naturels régionaux ;

Vu la délibération n°2016.3162 en date du 19 décembre 2016 du Conseil Régional de Nouvelle-Aquitaine définissant la politique régionale en faveur des Parcs naturels régionaux ;

Vu le décret n° 2018-1247 du 26 décembre 2018 portant classement du parc naturel régional de Millevaches en Limousin (région Nouvelle-Aquitaine)

Vu la délibération n° 2016.3162 en date du 19 décembre 2016 du Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine définissant la politique régionale en faveur des Parcs naturels régionaux et fixant une feuille de route ;

Vu les statuts du Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du parc naturel régional de Millevaches en limousin ;

Vu le code de la commande publique ;

Vu la délibération n°2017.2607.SP en date du 18 décembre 2017 du Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine approuvant les Contrats de Parcs naturels régionaux 2018-2020 ;

Vu la délibération n°C.180119.06 en date du 19 janvier 2018 du Comité syndical approuvant le Contrat de Parc 2018-2020 ;

Considérant

- La stratégie de communication établie en 2019

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

**Au vu des visas et considérants,
Après en avoir délibéré,**

APPROUVE ET VALIDE la proposition

AUTORISE le Président à :

- Prendre toute décision concernant l'exécution de la présente action et à engager les dépenses correspondantes ;
- Engager la procédure de commande publique permettant la réalisation des prestations externalisées prévues dans le plan de financement, et signer tous les documents correspondants.
- Signer tout document afférent à la bonne exécution de la présente opération

DIT que les dépenses en résultant seront inscrites au budget de l'exercice concerné, au chapitre correspondant.

Fait et Délibéré en Séance, les jours, mois et an ci-dessus
Pour Extrait certifié conforme

Le Président,
Philippe BRUGERE

Voté à l'unanimité

Le Président certifie que la présente délibération a été transmise en Sous-préfecture d'Ussel (19) au titre du contrôle de légalité le 25.02.21 et qu'elle a été affichée le 25.02.21
Le Président,

REÇU LE
25 FEV. 2021
SOUS-PRÉFECTURE D'USSEL
(CORRÈZE)



